

Appel à projets Innovation touristique et qualification de l'offre tourangelle

Fonds d'Intervention Départemental d'Investissement Touristique (FIDIT)

Le Conseil départemental d'Indre-et-Loire lance un appel à projets pour son Fonds d'Intervention Départemental d'Investissement Touristique (FIDIT) destiné à développer l'économie tourangelle. Il souhaite encourager l'émergence de projets touristiques privés innovants et/ou structurants dans une optique d'aménagement du territoire favorisant ainsi l'équilibre et la cohésion de celui-ci.

Les projets retenus au titre du FIDIT doivent permettre :

- de favoriser l'innovation,
- d'élargir les cibles de clientèles,
- d'offrir de nouvelles expériences aux visiteurs,
- de doter la destination de nouveaux équipements,
- de faire évoluer les pratiques professionnelles touristiques.

1) Bénéficiaires

Ce dispositif est destiné aux acteurs privés des secteurs marchands ou non-marchands implantés en Indre-et-Loire ou dont le site, objet de la subvention, est situé en Indre-et-Loire.

2) Calendrier

Cet appel à projets est ouvert jusqu'au 4 avril 2022.

Les dossiers déposés ultérieurement pourront toutefois être instruits plus tard dans l'année selon les crédits disponibles.

3) Thématiques

Les filières prioritaires du FIDIT sont :

- Tourisme de nature, itinérance, écotourisme, oenotourisme
 - Équipements et aménagements permettant la découverte d'un tourisme de nature, fluvial, itinérant, de site en site...
 - Équipements et aménagements pour des espaces de détente situés aux abords du fleuve, des rivières, plans d'eau, promontoires, parcs ou jardins. Création d'offres de baignade.
 - Équipements et aménagements proposant le développement d'une offre adaptée au segment de marché du tourisme d'affaires
- Tourisme d'affaires
 - Équipements et aménagements proposant le développement d'une offre adaptée au segment de marché du tourisme d'affaires
- Hébergement
 - Investissements de création, modernisation et extension pour les hôtels, les campings, les centres de vacances, auberges de jeunesse
 - Investissements de création, modernisation et extension pour les gîtes de grande capacité d'au moins 16 lits ou de 12 lits et plus pour les gîtes obtenant le label Tourisme & Handicap

- Équipements annexes de ces hébergements : piscine, spa...
- Création d'hébergements innovants, insolites,
- Site de loisirs, monuments
 - Scénographie, médiation et interprétation Création d'outils, de contenus numériques (photos, vidéos, audio...)
 - Mise en lumière,
 - Nouvelles technologies, services touristiques numériques et innovants, (commercialisation, billetterie...)
 - Aménagements de boutiques, espaces d'accueil ou autres permettant d'améliorer les services et confort offerts aux visiteurs.
- Tourisme pour tous,
 - Investissements permettant d'accueillir davantage de touristes avec des handicaps moteurs, auditifs, visuels ou mentaux,
 - Investissements destinés au tourisme social et solidaire,

Le Conseil départemental se réserve toutefois le droit de soutenir un ou des projets n'entrant pas directement dans le champ des thématiques présentées, en fonction de leur intérêt pour le territoire.

4) Sélection des dossiers

Les projets seront prioritairement retenus en fonction des critères suivants :

- Caractère innovant,
- Attractivité touristique,
- Accessibilité au plus grand nombre,
- Prise en compte de la clientèle étrangère,
- Poids économique, nombre d'emplois concernés.

5) Financement

Le Département interviendra au maximum à hauteur de :

- 10% du coût global du projet pour les moyennes entreprises, y compris dans les zones à finalité régionale (AFR),
- 20% du coût global du projet pour les petites entreprises, y compris zones AFR, associations et particuliers.

L'aide sera plafonnée à hauteur de 100 000 € par projet (hors projets exceptionnels).

6) Constitution du dossier

Pour déposer une demande de subvention, les porteurs de projets doivent compléter le formulaire FIDIT (en annexe) et joindre les pièces nécessaires à l'instruction du dossier : copie des devis, extrait Kbis pour les sociétés, RIB, statuts...

7) Renseignements

- S. RENAUX, Montage du dossier administratif : 02 47 31 47 81 ou srenaux@departement-touraine.fr
- P. PILLAULT, Conseil aux porteurs de projets, Agence Départementale du Tourisme : 02 47 31 42 55 ou ppillault@touraineloirevalley.com

DEMANDE DE SUBVENTION FIDIT

Fonds d'Intervention Départemental d'Investissement Touristique

Dénomination du porteur de projet :

Représentant légal :

Numéro SIREN-SIRET :

Adresse du site :

Adresse du porteur de projet si différente du site :

Personne chargée de la présente demande de subvention :

(si différente du représentant légal) :

Numéro de téléphone :

Courriel :

Type de site, description, prestations, activités... :

NB : Sont exclus du dispositif : les chambres d'hôtes, les gîtes de moins de 16 personnes et les gîtes de moins de 12 personnes n'obtenant pas le label « Tourisme & Handicap »

Nature des investissements prévus (travaux, aménagements, matériel professionnel...) :

Objectif de ces investissements, intérêt

Caractère innovant/originalité du projet pour le territoire :

Prise en compte du public international :

Prise en compte du public en situation de handicap :

- Familles de handicap pour lesquelles le label Tourisme & Handicap est sollicité :
moteur, visuel, auditif ou mental (*critère obligatoire pour les gîtes compris entre 12 et 16 personnes*)
- Date du 1^{er} RDV avec la responsable du label Tourisme & Handicap (Valérie Nobileau, vnobileau@touraineloirevalley.com, 02 47 31 42 64)

Classement, labels en cours ou envisagés :

Impact économique du projet sur le territoire : nombre actuel de salariés, recrutement envisagé pour la mise en œuvre du projet...

Moyens de promotion existants ou à venir (site internet, brochure...) :

Planning prévisionnel (démarrage des travaux, mise en service de l'activité...) :

Montant prévisionnel des investissements :

Non éligibles : Acquisition foncière, mobilier, décoration, frais de communication, frais de fonctionnement

Nature des travaux, aménagements ou investissements	Entreprise, artisan	Montant du devis ou matériaux HT ou TTC selon récupération de la TVA
		TOTAL (précisez HT ou TTC)

Récupération de la TVA (Barrer la mention inutile) : **oui** **non**

Plan de financement

Financements	Montant	Pourcentage
Subvention FIDIT (maximum 20% du montant du projet)		
Emprunt		
Autofinancement		
Autres		
	TOTAL	TOTAL : 100 %

Si emprunt bancaire, celui-ci a-t-il déjà été accordé ? **oui** **non**

Barrer la mention inutile

Pour les entreprises : déclaration des aides placées sous le règlement de minimis2
n°407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013

Date de l'attribution de l'aide de minimi ou date de la demande si non encore perçue	Montant de l'aide
TOTAL	

Je soussigné M/Mme

Certifie sur l'honneur que les éléments présentés ci-dessus sont exacts.

Fait à _____, le

Signature

Pièces à joindre : Ensemble des devis, extrait K-bis ou déclaration en préfecture, statuts et RIB (+ photos éventuellement)

Renseignements srenaux@departement-touraine.fr, contact : 02.47.31.47.81